

### 3.1 LA RETRAITE PROGRESSIVE

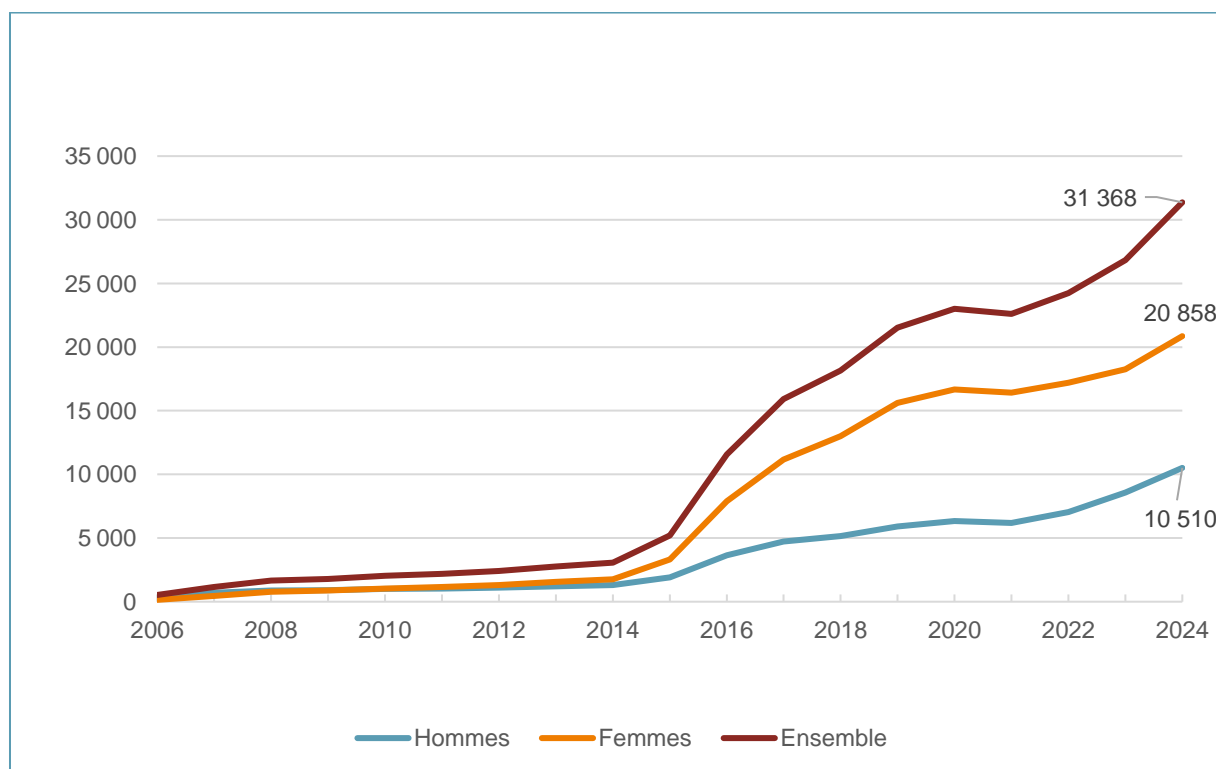
#### Au 31 décembre 2024, 31 368 retraités sont en retraite progressive

La retraite progressive permet à un assuré relevant du régime général (ancien salarié) en fin de carrière, de percevoir partiellement sa retraite tout en continuant son activité professionnelle avec une durée de travail réduite. Elle est aujourd'hui ouverte aux assurés ayant atteint l'âge légal diminué de deux ans (minimum 60 ans, bien que cet âge tende progressivement à être repoussé à 62 ans selon les générations suite à l'entrée en vigueur de la réforme des retraites) et justifiant d'une durée d'assurance de 150 trimestres (cf. annexes).

Ce dispositif créé en 1988 et longtemps peu utilisé, a connu une hausse de ses effectifs à partir de 2015. Cette hausse est due à l'ouverture du dispositif avant l'âge légal afin de rendre le dispositif plus attractif. Au 31 décembre 2024, 31 368 retraités sont bénéficiaires d'une retraite progressive soit une proportion de retraités de droit direct très faible (0,2 %). Le nombre de retraités en retraite progressive a connu une forte augmentation en 2024 (+ 16,9%).

Cette année, 17 700 retraites progressives ont été attribuées (soit une hausse de 31,8 % comparée à 2023). Les attributions de retraites progressives représentent 2,7 % de l'ensemble des attributions de droits directs en 2024 (contre 1,9 % en 2023). Cette progression s'explique en grande partie par l'entrée des fonctionnaires dans le dispositif, ces derniers représentent environ 13 % des attributions de retraite progressive en 2024. En effet, la réforme des retraites, a élargi le dispositif de retraite progressive à la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Néanmoins, d'importantes contraintes administratives ont entraîné une mise en paiement tardive pour les fonctionnaires, débutant en avril 2024 et entraînant une forte concentration des attributions sur le second semestre de l'année.

#### Évolution du nombre de bénéficiaires de la retraite progressive au 31 décembre



Source : SNSP.

Champ : retraités du régime général en retraite progressive (hors outils de gestion des travailleurs indépendants).

Parmi les bénéficiaires de la retraite progressive, la part des femmes est importante (66,5 %). L'âge moyen des bénéficiaires est de 62,7 ans. 61 % des retraités en retraite progressive en paiement au 31 décembre 2024 ont un âge inférieur à l'âge légal ; pour les femmes cette proportion est de 65 % contre 53 % pour les hommes, en ce qui concerne les attributions de l'année 2024, 80 % des retraites progressives ont été attribuées avant l'âge légal.

Un peu plus de cinq assurés sur six en retraite progressive ont une fraction de pension inférieure ou égale à 50 % soit une quotité de travail au moins égale à un mi-temps. Le nombre de retraités bénéficiant d'une fraction de pension comprise entre 31 et 50 % est plus important : 48 %. La proportion est de 37,9 % dans le cas d'une fraction comprise entre 20 et 30 % et de 14,2 % pour la fraction à 51 % et plus. Les retraités sont légèrement plus âgés dans les fractions supérieures à 50 % (62,8 ans) que dans les fractions comprises entre 20 et 30 % (62,5 ans) ou de 31 à 50 % (62,7 ans)

Les retraités en retraite progressive au 31 décembre 2024 avaient une durée d'assurance moyenne tous régimes de 173,1 trimestres à leur entrée en retraite progressive, légèrement supérieure à la durée d'assurance moyenne au régime général (168 trimestres). La durée moyenne tous régimes est plus importante chez les femmes (177 trimestres) que chez les hommes (165 trimestres), essentiellement du fait des majorations de durées d'assurance pour enfants. Il en est de même pour la durée d'assurance moyenne au régime général : celle des femmes (173 trimestres) est supérieure à celle des hommes (158 trimestres).

Le montant mensuel moyen servi au titre de la retraite progressive versée par le régime général est de 448,5 €. Il est plus élevé chez les hommes avec un montant moyen de 485,7 € contre 429 € pour les femmes.

La durée de service de la retraite progressive est en moyenne de 21,8 mois pour les hommes comme pour les femmes.

## Statistiques et études complémentaires

- **Statistiques sur la retraite progressive du régime général (hors sécurité sociale des indépendants)**  
*S. Arabi – Cnav-DSPR - Circulaire 2023-06*
- **La retraite progressive**  
*S. Arabi – Brève de Cadr'@ge n° 50 - Cnav – 2025*
- **Estimation du non-recours à la retraite progressive et comparaison avec les assurés qui ont bénéficié du dispositif et qui en sont sortis en 2018**  
*C. El Khoury – Cnav-DSPR – Étude n°2023-002*
- **Bilan démographique : Surveillance de la grippe en France : saison 2022-2023**  
*V. Bellamy, C. Beaumel, Insee première n° 1978 – janvier 2023*
- **Tableaux et graphiques :**



3\_1\_ Retraite progressive